

ANNEXES

PEP 1995, modifié 2000

Equipement	Maître d'Ouvrage	Financement	Montant en K€ HT	Gestionnaire futur	Réalisation	Observation
Equipement sportif	Aménageur	Ville de Lyon	21 000 (hors foncier)	Ville de Lyon	1999-2000	
Réseaux :						
Assainissement	Aménageur	ZAC	1 100	Communauté Urb.	1995-2003	
Eau potable	Aménageur	ZAC	500	Communauté Urb.	1995-2003	
Eclairage public	Aménageur	ZAC	1 300	Ville de Lyon	1995-2003	
Electricité	EDF	ZAC+EDF	1 570	EDF	1995-2003	
Téléphone	Aménageur	ZAC	500	Communauté Urb.	1995-2003	
Voirie flot I	Aménageur	ZAC	2 000	Communauté Urb.	1995-2003	
Voirie flot D	Aménageur	ZAC	5 500	Communauté Urb.	1995-2003	

Nota bene :

En ce qui concerne l'flot D, outre les deux voies privées perpendiculaires au boulevard Vivier Merle desservant les sous-flots, il est prévu la création d'une nouvelle voie au sud de l'flot D, entre le boulevard Vivier Merle et l'avenue Félix Faure. Cette voie à sens unique nord-sud aura le statut de voie publique et permettra la desserte par autocars de la halle de sports de la ville de Lyon, ainsi que la desserte du dernier flot à l'angle Vivier Merle / Félix Faure.

PEP 1995, modifié 2000

Equipement	Maitre d'Ouvrage	Financement	Montant en KF HT	Gestionnaire futur	Realisation	Observation
Equipement sportif	Aménageur	Ville de Lyon	21 000 (hors foncier)	Ville de Lyon	1999-2000	
Réseaux :						
Assainissement	Aménageur	ZAC	1 100	Communauté Urb.	1995-2003	
Eau potable	Aménageur	ZAC	500	Communauté Urb.	1995-2003	
Eclairage public	Aménageur	ZAC	1 300	Ville de Lyon	1995-2003	
Electricité	EDF	ZAC+EDF	1 570	EDF	1995-2003	
Téléphone	Aménageur	ZAC	500	Communauté Urb.	1995-2003	
Voirie flot I	Aménageur	ZAC	2 000	Communauté Urb.	1995-2003	
Voirie flot D	Aménageur	ZAC	5 500	Communauté Urb.	1995-2003	

Nota bene :

En ce qui concerne l'flot D, outre les deux voies privées perpendiculaires au boulevard Vivier Merle desservant les sous-flots, il est prévu la création d'une nouvelle voie au sud de l'flot D, entre le boulevard Vivier Merle et l'avenue Félix Faure. Cette voie à sens unique nord-sud aura le statut de voie publique et permettra la desserte par autocars de la halle de sports de la ville de Lyon, ainsi que la desserte du dernier flot à l'angle Vivier Merle / Félix Faure.